

**LES ARCHIVES  
DÉPARTEMENTALES  
DES ALPES - MARITIMES**

**par Rosine CLEYET-MICHAUD.**

La loi qui vient d'être votée par le Parlement sur les archives (loi du 3 janvier 1979) a fait bénéficier des feux de l'actualité un secteur de notre administration ignoré de la plupart et dont l'utilité, bien à tort, est souvent méconnue. En attirant l'attention du lecteur de cet article sur les Archives départementales des Alpes-Maritimes nous espérons contribuer à les sortir de l'anonymat qui pèse sur elles et les faire connaître et apprécier.

Comme on ne le sait peut-être pas, l'organisation des Archives de France remonte à la Révolution française. C'est à cette époque, en effet, que furent créées les Archives nationales à Paris et des services d'Archives départementales dans chaque préfecture. Dans les Alpes-Maritimes, en fait, ce n'est qu'en 1860, après le rattachement de Nice à la France, que furent réellement constituées les Archives avec, à leur tête, un conservateur d'archives diplômé de l'École des Chartes, exerçant les fonctions de directeur départemental. Le Directeur des Services d'Archives relève à la fois du Directeur Général des Archives de France, du Préfet et, depuis, 1978, du Directeur régional des Affaires culturelles. Il est aidé dans l'accomplissement de ses tâches par des collaborateurs qui sont soit rémunérés sur le budget du ministère de la Culture, soit mis à la disposition par le Préfet. Le département assume la totalité des dépenses de fonctionnement. Les Archives départementales des Alpes-Maritimes sont à l'heure actuelle installées à Cimiez<sup>1</sup> dans une petite partie des bâtiments de l'École normale d'Institutrices. La construction d'un nouveau dépôt, plus vaste et plus fonctionnel, est en cours de réalisation dans le futur Centre administratif départemental de la plaine du Var.

## **LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ARCHIVES**

Les Archives départementales ont pour vocation première d'assurer la collecte, le traitement, la conservation et la communication des archives produites dans le département. La tâche peut paraître énorme et elle l'est quand on pense que l'article premier de la loi de janvier 1979 définit les archives comme l'ensemble des documents quels que soient leur date; leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité.

Pour parler plus concrètement et citer des exemples, l'acte de dédition de Nice à la Savoie en 1388, les plans du port de Villefranche dressés au XVIII<sup>e</sup> siècle, les registres de baptêmes, mariages, décès de la cathédrale de Grasse sous l'Ancien Régime sont des documents d'archives... mais aussi le rapport annuel d'activité de la Direction de l'Agriculture, le dossier de construction de l'autoroute A8 établi par la Direction de l'Équipement, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal de Nice, les déclarations d'impôts établies par les contribuables, les dossiers du personnel employé à la Préfecture, les dossiers médicaux des malades hospitalisés à l'hôpital de Nice, les minutes des actes établis par les notaires du département... mais aussi les registres des comptes de la verrerie de Cannes-la-Bocca du XIX<sup>e</sup> siècle, la correspondance familiale reçue et envoyée par Emmanuel Poulié; député du Var au siècle dernier... mais aussi les films, les émissions de la télévision régionale, les fichiers informatiques des cartes grises, des mandatements de dépenses départementales... .

### **L'entrée des documents aux Archives.**

Dans tous les départements français, les services d'Archives départementales, au moment de leur mise en place, c'est-à-dire entre 1789 et 1792, se virent attribuer les titres des institutions et des établissements de l'Ancien Régime supprimés à l'époque révolutionnaire ainsi

---

<sup>1</sup> 5, ter, avenue Edith Cavell.

que les papiers des particuliers séquestrés pendant la Révolution.

Dans les Alpes-Maritimes, du fait de l'histoire un peu particulière du département, la situation se présenta de façon différente. Les archives de l'Intendance générale de l'ancien comté de Nice avaient disparu au moment du départ précipité des autorités sardes le 28 septembre 1792 et de l'entrée des Français dans la ville. Les archives des anciennes instances judiciaires avaient été remises aux services judiciaires, les archives ecclésiastiques étaient demeurées en la possession de leurs anciens titulaires. Quant aux papiers intéressant l'arrondissement de Grasse, ils se trouvaient en 1860 aux Archives du Var.

Il en résulte que ce n'est que peu à peu que les fonds qui auraient dû constituer le noyau des collections des Archives y entrèrent: fonds des évêchés de Grasse et de Vence, de l'abbaye de Lérins et d'autres couvents de l'arrondissement de Grasse en 1861, archives des couvents des Dominicains et des Augustins de Nice dans les années 1880; fonds de la sénéchaussée de Grasse en 1894 et du Sénat de Nice en 1895; registres de l'Insinuation du comté de Nice en 1895; registres des droits de contrôle des actes de l'arrondissement de Grasse en 1898 et en 1908; archives de l'ancien chapitre cathédral de Nice à la suite de la loi de séparation des Églises et de l'Etat; fonds du Magistrat de Santé du comté de Nice, sauvé de la destruction par le docteur Alexandre Baréty au moment de la démolition du bâtiment de la Santé au port de Nice, en 1921; fonds du Consulat du Commerce et de la Mer du comté de Nice en 1926; documents des Archives d'Etat de Turin intéressant le comté de Nice en 1947 (soit sous forme d'originaux, soit sous forme de microfilms).

Parallèlement, les Archives départementales, dès leur mise en place, assurèrent la conservation des archives des administrations et institutions qui s'étaient succédé de 1790 à 1814 dans le département français des Alpes-Maritimes, celles de l'Intendance générale de Nice, du Consulat de France à Nice, et des instances administratives et judiciaires de l'arrondissement de Grasse de 1814 à 1860.

Depuis lors, les entrées de documents ont suivi les règles établies pour l'ensemble de la France.

Les services de la Préfecture, du Conseil général, du Tribunal administratif, de la Sous-préfecture et tous les services extérieurs de l'État sont tenus de verser leurs papiers aux Archives dès qu'ils ne leur sont plus d'utilité courante. Le Directeur des Services d'Archives exerce un droit de contrôle sur ces papiers et lui seul est habilité à accorder des dérogations au principe du versement obligatoire. Dans les Alpes-Maritimes, au demeurant, les versements ont été limités au maximum ces dernières années, en raison de la saturation du dépôt de l'avenue Edith Cavell. De nombreux services extérieurs de l'Etat n'ont d'ailleurs jamais effectué de versements, l'exemple le plus frappant étant celui du Tribunal de Nice. L'installation des archives dans le futur Centre administratif départemental devrait entraîner en premier lieu des versements d'archives qui auraient dû être effectués depuis fort longtemps, en second lieu l'instauration de procédures régulières de versements en collaboration étroite entre les Archives et les administrations.

### **D'autres voies existent pour faire entrer des documents aux Archives.**

La procédure du dépôt, qui n'entraîne aucun transfert de propriété, peut être révoqué et n'est jamais, sauf exception, obligatoire, s'applique à d'autres archives publiques sur lesquelles le Directeur des Services d'Archives exerce également un droit de contrôle: archives des communes, archives des hôpitaux, archives des établissements et des services publics,

documents procédant de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion de services publics ou d'une mission de service public, minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels. C'est ainsi qu'ont été déposées aux Archives des Alpes-Maritimes les minutes de 29 études de notaires et les archives de 38 communes de l'origine à la fin du XIXe siècle.

La procédure du dépôt peut également s'appliquer aux archives privées, archives de familles, archives d'entreprises, archives ecclésiastiques (depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat), lesquelles peuvent également entrer aux Archives départementales par dons, legs ou achats. Il y a peu de fonds d'archives privées aux Archives des Alpes-Maritimes; la plupart consistent d'ailleurs en notes et travaux d'érudits sur l'histoire du département. Les papiers de la verrerie de Cannes-la-Bocca, ceux de la banque Carlone, constituent des exemples d'archives d'entreprises, les archives du château de Gourdon ou de la famille Astraudo des exemples d'archives de familles.

### **Le traitement des archives.**

Une fois entrées aux Archives départementales, les archives sont soumises à des opérations de tri, de classement, de cotation et de répertoriage. Ces opérations peuvent, bien entendu, être effectuées par les producteurs d'archives eux-mêmes, mais le personnel des Archives départementales y est plus apte que quiconque.

Les tris et les éliminations sont devenus nécessaires avec l'accroissement continu de la masse des documents administratifs. Ils ne se pratiquent que sur les archives postérieures à 1830 et obéissent à des règles très précises établies au plan national en collaboration entre les archivistes, soucieux de la conservation du patrimoine, et les administrations, soucieuses de la conservation de certains dossiers. Sont conservés indéfiniment tous les documents faisant preuve et ceux susceptibles d'être utilisés par la recherche historique. Sont éliminés les doubles et, après des délais variables fixés au plan national, les pièces de brouillon et autres documents préparatoires dont l'essentiel du contenu se trouve reporté sur des registres ou dans des rapports ou tableaux de synthèse. Les classements sont méthodiques et suivent du plus près possible les organigrammes des services. Les fonds d'archives -groupes de documents provenant de la même origine ne sont jamais démembrés. Des cadres de classements-types existent pour certaines catégories d'entre eux, les archives communales et hospitalières par exemple.

Les fonds, une fois classés, sont répartis dans les séries du cadre de classement des Archives départementales.

## **CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

### **Séries anciennes (antérieures à 1792)**

Série A	Actes du pouvoir souverain et domaine public
Série B	Cours et juridictions
Série C	Administrations provinciales
Série D	Instruction publique, sciences et arts
Série F	Fonds divers se rattachant aux archives civiles
Série G	Clergé séculier
Série H	Clergé régulier
Série Ni	Fonds provenant des Archives d'État de Turin

## **Séries modernes (postérieures à 1792)**

Série K	Lois, ordonnances, arrêtés
Série L	Administration du département de 1792 à l'an VIII
Série Fs	Administration de la province de Nice de 1814 à 1860
Série M	Personnel et administration générale
Série N	Administration et comptabilité départementales
Série O	Administration et comptabilité communales
Série P	Finances
Série Q	Biens nationaux - Domaines
Série R	Guerre et affaires militaires
Série S	Travaux publics
Série T	Instruction publique, sciences et arts
Série U	Justice
Série V	Cultes
Série X	Établissements de bienfaisance
Série Y	Établissements pénitentiaires

## **Séries annexes**

Série J	Documents entrés par dons, legs et achats
Série Fi	Documents figurés, cartes et plans
Série Mi	Microfilms

Parallèlement sont rédigés pour un fonds ou une série des inventaires ou répertoires, manuscrits, dactylographiés ou imprimés. Pour chaque liasse ou registre sont indiquées la cote et les dates extrêmes des documents, suivies d'une analyse plus ou moins détaillée de leur contenu.

Les opérations qui viennent d'être décrites permettent de retrouver n'importe quel document d'archives conservé aux Archives départementales à condition bien entendu qu'on soit capable de déterminer à quelle série et à quel fonds il est susceptible de se rattacher.

Aux Archives des Alpes-Maritimes la plupart des séries antérieures à 1860 sont classées et répertoriées. Il n'en est malheureusement pas de même pour la plus grande partie des documents postérieurs à 1860 ; l'accès en est beaucoup plus difficile, parfois même impossible.

Dernière opération susceptible d'être appliquée aux fonds d'archives, le microfilmage présente des avantages et des inconvénients; les avantages sont l'économie de place - mais ce n'en est pas vraiment un puisque les microfilms n'ont aucune valeur légale et que les documents microfilmés ne peuvent être éliminés- et surtout la possibilité offerte aux Services d'Archives de conserver un double dit de sécurité de leurs documents les plus précieux, un exemplaire de documents conservés dans d'autres établissements de conservation, de pouvoir communiquer des documents fragiles uniquement sous forme de microfilms; le principal inconvénient est le coût encore très élevé.

Aux Archives des Alpes-Maritimes, qui ne possèdent pas encore de laboratoire de microfilm, les principaux microfilms sont ceux des registres paroissiaux du département, réalisés par la Société généalogique de Salt Lake City, et ceux des documents des Archives d'Etat de Turin concernant le comté de Nice non remis à la France en 1947.

## LES PRINCIPAUX FONDS D'ARCHIVES CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Si quantitativement ce sont les archives des services administratifs départementaux qui constituent l'essentiel des fonds des Archives départementales, il est indéniable que ce sont les fonds de l'Ancien Régime qui leur procurent quelque prestige et notoriété, bien à tort d'ailleurs car les documents des XIXe et XXe siècles présentent au moins autant d'intérêt que ceux des époques précédentes.

En métrage linéaire, à la date de cet article, les Archives départementales assurent la conservation de 8 à 9 km de documents dont près de 4 km pour la période antérieure à 1940 (v. tableau suivant).

METRAGE LINEAIRE DES PRINCIPAUX FONDS ANTERIEURS A 1940	
<u>Sources de l'histoire de Nice et du comté avant 1792</u>	
Séries des Archives d'Etat de Turin	23 m.l.
Fonds judiciaires	44 m.l.
Fonds de l'insinuation	202 m.l.
Fonds du chapitre cathédral de Nice	9 m.l.
<u>Sources de l'histoire de Grasse et de la région avant 1792</u>	
Fonds judiciaires	91 m.l.
Fonds de l'insinuation et du contrôle des actes	13 m.l.
Fonds des évêchés de Grasse et de Vence	74 m.l.
Fonds de l'abbaye de Lérins	46 m.l.
<u>Sources de l'histoire du département des Alpes-Mmes de 1790 à 1814</u>	
Période révolutionnaire	47 m.l.
Consulat et Empire	112 m.l.
<u>Sources de l'histoire de la province de Nice de 1814 à 1860</u>	
Fonds de l'Intendance générale	92 m.l.
Fonds judiciaires et	128 m.l.
Fonds de l'insinuation/des domaines	146 m.l.
Fonds du Consulat de France	23 m.l.
<u>Sources de l'histoire du département des Alpes-Mmes de 1860 à 1940</u>	
Administration générale et économie	400 m.l.
Administration et comptabilité départementales	130 m.l.
Administration et comptabilité communales	350 m.l.
Finances, Cadastre, Postes	100 m.l.
Domaine, Enregistrement, Hypothèques	200 m.l.
Affaires militaires - Organisme de temps de guerre	125 m.l.
Travaux publics et transports	150 m.l.
Enseignement, affaires culturelles, sports	50 m.l.
Justice	60 m.l.
Cultes	20 m.l.
Assistance et prévoyance sociales	72 m.l.
Etablissements pénitentiaires	10 m.l.
<u>Autres sources</u>	
Etat civil	138 m.l.
Minutes notariales	751 m.l.
Archives communales	241 m.l.
Archives hospitalières	27 m.l.
Fonds privés	37 m.l.

### Les sources de l'histoire de Nice et du comté avant 1792

En ce qui concerne l'ancien comté de Nice les séries longtemps conservées aux Archives d'Etat de Turin et remises aux Archives des Alpes-Maritimes en 1947 couvrent tous les aspects de la vie de la province du XIVE à la fin du XVIIIe siècle. Il s'agit, d'une part, des dossiers constitués par le Pouvoir central, d'autre part, des registres de recettes et de dépenses tenus par

les receveurs des Finances des institutions du comté et regroupes pour vérification à la Chambre des Comptes de Turin. On y trouve des informations sur le domaine royal, les fiefs, les frontières -notamment celle du Var-, les gabelles : et autres impositions, les ports et le commerce maritime notamment le port de Villefranche et le droit qui y était perçu sur les navires, les voies de communication, les questions religieuses... .

Les fonds d'archives judiciaires sont tout aussi riches: fonds du Sénat de Nice, cour souveraine comparable aux parlements français, depuis 1614; fonds du Consulat de Nice ou Tribunal de Commerce depuis 1723; fonds du Magistrat de Santé, juridiction chargée de veiller sur la santé publique depuis 1720; fonds de justices ordinaires et seigneuriales dont celle du podestat de Puget-Théniers depuis le XVIe siècle.

Le fonds de l'insinuation apporte une masse de renseignements sur la vie quotidienne, les professions, les exploitations rurales... Il s'agit en fait des copies des actes passés par les notaires et autres officiers publics que ceux-ci, aux termes d'un édit ducal de 1610, étaient obligés de déposer au bureau de l'Insinuation ou Tappa, copies groupées par localités et reliées par les soins de l'insinuateur. Les minutes déposées par les notaires de l'arrondissement de Nice -16 dépôts pour 24 études- apportent d'utiles compléments.

Autre source de l'histoire sociale, les archives de l'hôpital Saint-Roch et de l'hospice de la Charité de Nice qui remontent au XVe siècle. Quant aux registres de baptêmes, mariages et décès tenus par les curés, ils ne sont conservés aux Archives départementales que sous forme de microfilms; les originaux se trouvent soit dans les paroisses soit aux Archives de l'Evêché de Nice.

L'histoire religieuse trouve ses sources dans le fonds du chapitre de la cathédrale de Nice remontant au XIe siècle, et dans les fonds des Dominicains de Nice depuis 1253, des Augustins de Nice depuis 1377, des Augustins de Saint-Dalmas-de-Tende depuis 1669, des Bernardines de Nice depuis 1684, des Clarisses de Nice depuis 1695, des Hospitaliers de Nice depuis 1663. Les archives de l'Evêché de Nice sont conservées à l'Evêché

Les fonds d'archives communales enfin constituent la source essentielle de l'histoire des communautés d'habitants. Certains remontent au Moyen-âge. 20 communes de l'arrondissement de Nice ont déposé leurs archives dont Aspremont, Châteauneuf-de-Contes, l'Escarène, Guillaumes, Levens; Péone, Saint Etienne de Tinée, Saint-Martin-Vésubie. Il existe un service d'Archives municipales pour les archives de la ville de Nice.

### **Les sources de l'histoire de Grasse et du pays grassois avant 1792.**

Comme pour le comté de Nice; les fonds judiciaires constituent l'une des sources essentielles de l'histoire de Grasse et de la région sous l'Ancien Régime; fonds de la Sénéchaussée de Grasse, juridiction intermédiaire entre les justices ordinaires et seigneuriales et le Parlement d'Aix, depuis 1575 fonds des justices ordinaires et seigneuriales depuis le milieu du XVe siècle.

Les fonds des vigueries de Grasse et de Saint-Paul permettent de pénétrer dans la vie locale puisque les vigueries étaient en fait des réunions de communautés d'habitants chargées de traiter des affaires les concernant telles que les impositions et travaux publics.

Les fonds de l'Insinuation et du Contrôle des actes remonte au début du XVIIIe siècle.

Contrairement à ce qui se passait dans le comté de Nice, l'insinuation laïque, en Provence et dans tout le royaume de France, consistait en la simple inscription sur un registre des dispositions des actes dont le public avait intérêt à avoir connaissance (donations, substitutions, legs); quant au contrôle des actes, il avait un caractère strictement fiscal. Les minutes notariales -13 dépôts sur 13 études dans l'arrondissement de Grasse sont très abondantes; plusieurs études ont des séries complètes depuis le XVe siècle; les études Bérard de Grasse et Reillane de Vence ont des minutes depuis le XIVe siècle et les Archives des Alpes-Maritimes possèdent l'un des plus anciens registres de minutes notariales de France, celui du notaire Geoffroi Cotaron de Grasse (1250-1254).

Pour ce qui est des registres de baptêmes, mariages et sépultures, il en existe deux collections puisque, en Provence comme dans tout le royaume de France, les registres étaient tenus en double exemplaires; la collection des Archives départementales remonte aux années 1720-1730 les collections des communes, dont le microfilm se trouve aux Archives, débutent en général plus tôt.

Les fonds ecclésiastiques sont particulièrement riches et intéressants: fonds de l'Évêché de Grasse depuis 1125, fonds du chapitre cathédral depuis 1188; fonds de l'Évêché de Vence depuis 1312, fonds du chapitre cathédral depuis 1313; enfin et surtout, fonds de l'abbaye de Lérins avec l'ancien document conservé aux Archives des Alpes Maritimes, une donation d'une église au terroir de Briançonnet datée de 1022, et un cartulaire, exécuté au début du XIIIe siècle, qui contient la copie des actes établissant les droits de l'abbaye depuis le Xe siècle.

Dix communes de l'arrondissement de Grasse ont déposé leurs archives dont le Bar-sur-Loup, Biot, Opio, Saint-Laurent du Var, Saint-Paul de Vence, Valbonne et Vence. Il existe un service d'Archives municipales pour les archives de la ville de Grasse qui assure également la conservation des archives hospitalières.

### **Les sources de l'histoire du Département de 1792 à 1860.**

La complexité de l'histoire du département des Alpes-Maritimes entre 1792 et 1860 se reflète dans les sources.

L'histoire de la période révolutionnaire de 1792 à l'an VIII peut se faire à travers les papiers des administrations qui se sont succédés dans l'ancien comté de Nice devenu le département des Alpes-Maritimes d'une part, dans la partie du département du Var (anciens districts de Grasse et Saint-Paul) rattachée en 1360 au département des Alpes-Maritimes d'autre part. Pour le département des Alpes-Maritimes il s'agit de l'Administration provisoire du comté de Nice (29 septembre 1792-mai 1793), de l'Administration provisoire de la principauté de Monaco (janvier - mai 1793), des instances administratives du département des Alpes-Maritimes, des administrations de districts et de cantons, des comités de surveillance et des tribunaux (mai 17937-an VIII). Pour les districts de Grasse et de Saint-Paul- il s'agit des administrations de districts et de cantons, des comités de surveillance et des tribunaux (1790-an VIII). convient en particulier de signaler les documents concernant la vente des biens nationaux.

L'histoire de la période du Consulat et de l'Empire de l'an VIII à 1814 dans ce qui était alors le département des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire l'ancien comté de Nice et, à partir de 1805, quelques communes de Ligurie occidentale, peut se faire à travers le fonds Consulat et Empire qui regroupe les archives de la Préfecture, des sous-préfectures de Menton puis

Monaco, Nice, Puget-Thénières, des bureaux des Domaines, des conservations des hypothèques, des tribunaux... .

L'histoire de la période de la restauration sarde dans le comté de Nice (1314-1860) peut se faire à travers les archives de l'Intendance générale de Nice, du Sénat puis Cour d'Appel de Nice, du Tribunal de Préfecture puis Tribunal provincial, des justices de mandement, du Magistrat de Santé puis Tribunal de Commerce, des bureaux de l'Insinuation et des Domaines, du Consulat de France à Nice.

On remarquera qu'en ce qui concerne l'arrondissement de Grasse entre l'an VIII et 1860, les fonds n'ont pas été distincts de ceux postérieurs à 1860 (voir paragraphe suivant) et on notera que, pour toute période, des sources complémentaires se trouvent dans les minutes notariales et dans les fonds d'archives communales et hospitalières.

### **Les sources de l'histoire du département des Alpes-Maritimes depuis 1860,**

A partir de 1860, ce sont les documents provenant de la Préfecture, des sous-préfectures (Grasse et Puget-Thénières jusqu'en 1926), des tribunaux et des autres administrations qui constituent l'essentiel des sources de l'histoire du département. Comme il l'a été dit précédemment, pour l'arrondissement de Grasse, il en est ainsi depuis l'an VIII.

Pour la période antérieure à 1940, dans les Alpes-Maritimes, la préfecture et la sous-préfecture mises à part, ont versé leurs archives, du moins en partie: la Direction de la Santé, le service du Cadastre, la Direction des Impôts, les services de l'enregistrement, les conservations des Hypothèques, Génie militaire; le service des Ponts et Chaussées (actuellement Direction de l'Équipement), le Tribunal de Grasse. Depuis 1940, la majeure partie des versements est venue de la Préfecture et de la sous-préfecture de Grasse, ont également fait des versements: la Direction de la Concurrence et des Prix, l'INSEE, le Génie rural, la Direction du Travail et de l'Emploi, certaines perceptions; la Direction des Douanes, la Direction de l'Action sanitaire et sociale.

Sans entrer dans les détails nous insisterons sur le fait que les documents administratifs et judiciaires des XIXe et XXe siècles constituent une documentation d'une richesse inimaginable sur absolument tous les sujets élections, police, santé, agriculture, commerce et industrie, travail, Conseil général, Conseils d'arrondissement, bâtiments départementaux, personnel départemental, administration des communes, contributions, cadastre, enregistrement, hypothèques, recrutement et administration militaire, organisation du pays en temps de guerre, travaux publics, transports, enseignement, culture, sports, justice, cultes, assistance et prévoyance sociales, prisons... .

Comme pour les époques précédentes des sources complémentaires peuvent se trouver dans les minutes de notaires et les archives communales hospitalières.

### **Les autres sources.**

Il s'agit en fait d'une part des documents entrés par voie extraordinaire, c'est-à-dire essentiellement des fonds d'archives privées, et, d'autre part des cartes et plans.

En matière de fonds privés, à la date de cet article, les Archives des Alpes-Maritimes ne possèdent guère que des notes et travaux d'érudits, Georges Doublet, professeur au lycée de

Nice, Georges Blondeau, magistrat ; Hubert Dhunez, bibliothécaire de la ville de Cannes. Ces dernières années toutefois ont été déposées les archives de la banque Carbone et celles de la verrerie de Cannes-la-Bocca, documents d'un grand intérêt pour l'histoire économique du département au XIXe siècle.

Quant au fonds des cartes et plans, il intéresse toutes les époques et tous les aspects du département. Les plus intéressants sont sans doute les plans cadastraux d'un certain nombre de communes à l'occasion de procès en Cour d'Appel de Nice, des plans d'ensemble et de détail de la ville de Nice de 1850 à 1925, les plans d'alignement de Cannes (1842 et 1855), Menton (1867) et Vence (1847),

## **BIBLIOTHEQUE ET CENTRE DE DOCUMENTATION**

La Bibliothèque des Archives départementales, bibliothèque scientifique, administrative et documentaire, représente l'appoint indispensable de ses collections archivistiques. Constituée après le rattachement de Nice à la France elle n'a jamais cessé de s'enrichir. En décembre 1978 elle comptait environ 10.200 volumes, certains d'entre eux particulièrement précieux et pratiquement introuvables ailleurs.

Le Centre de documentation, créé le 1er octobre 1947, a pour vocation d'endiguer et de rendre utilisable la masse d'informations intéressant le département qui, relativement modeste après la guerre, est devenue la marée envahissante que nous connaissons aujourd'hui.

### **La bibliothèque scientifique**

Composée d'ouvrages intéressant l'histoire générale, l'histoire régionale et locale, l'histoire du droit et des institutions, l'archivistique, elle a pour but essentiel d'aider les lecteurs dans leurs recherches. Elle se compose de 9 fonds, 5 fermés et 4 ouverts.

Le fonds I -137 titres- comprend essentiellement des ouvrages de base traitant de l'histoire de France, de l'histoire de l'art et d'archivistique.

Le fonds II -300 titres environ- se spécialise dans l'histoire régionale provençale et niçoise; il est riche en monographies de communes du département.

Un fonds dit "ecclésiastique" - 91 titres - regroupe toute une série d'ouvrages provenant des bibliothèques de l'ancien évêché et de l'ancien séminaire de Vence, ouvrages de théologie et procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France du XVIIe siècle.

Deux fonds de bibliothèques privées totalisent 1650 ouvrages: le premier constitué par Joseph Levrot, ancien bibliothécaire de la ville de Nice, intéresse essentiellement l'histoire du comté de Nice; le second constitué par Hubert Dhunez, ancien bibliothécaire de la ville de Cannes, concerne surtout la Provence.

En ce qui concerne les fonds ouverts, le fonds III est sans nul doute le plus riche. Il s'accroît continuellement d'ouvrages d'histoire générale et locale récemment parus.

Un fonds d'ouvrages en langue italienne que les hasards de la guerre ont attribué aux Archives départementales s'enrichit chaque année de nouvelles acquisitions et compte à ce jour 1000 titres.

Les thèses, mémoires, communications et autres travaux ronéotypés, rédigés par des universitaires, professeurs ou étudiants, et dont ceux-ci ont bien voulu déposer un exemplaire aux Archives départementales, constituent un fonds "universitaire" qui compte à ce jour 300 titres.

Il convient enfin de signaler les inventaires et répertoires, guides d'archives et autres publications des Archives nationales, départementales et municipales qui parviennent régulièrement aux Archives départementales.

Une importante collection de journaux locaux, vient compléter cet ensemble: L'Echo des Alpes-Maritimes de 1848 à 1850, L'Avenir de Nice de 1850 1855, Le Messenger de Nice de 1860 à 1863, Le Journal de Nice de 1863 à 1875, Le Phare du Littoral de 1870 à 1915, Il Pensiero di Nizza de 1872 à 1895, Le Petit Niçois à partir de 1881, L'Eclaireur du Littoral devenu L'Eclaireur de Nice en 1888 puis L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est en 1925, La France de Nice et du Sud-Est de 1926 à 1930.

Les Archives départementales, enfin, sont abonnées à un certain nombre de périodiques "scientifiques" : Annales de Haute-Provence; Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes; Annales de la Société Scientifique et littéraire de Cannes; Annales du Midi; Annales Economies-Sociétés-Civilisations; Annales Méditerranéennes d'histoire et d'ethnologie; Archives juives; Archivum; Bulletin de l'Association des archivistes de l'Eglise de France; Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var; Bulletin de la Société française d'Histoire des Hôpitaux; Bulletin du Comité d'Histoire de la 2e guerre mondiale; Bulletin monumental; Cahiers de Civilisation médiévale; Cahiers de la Méditerranée; Cahiers d'Histoire, Etudes vauclusiennes; Gazette des Archives; Information historique; Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux; Méditerranée; Nice historique; Revue d'Histoire de la 2e guerre mondiale; Revue d'histoire économique et sociale; Revue d'Histoire moderne et contemporaine? Revue historique; Revue internationale d'océanographie médicale; Revue internationale d'onomastique; Riviera scientifique... .

### **La bibliothèque "administrative"**

Constituée avant tout par des ouvrages de droit administratif qui se trouvaient soit à la Préfecture des Alpes-Maritimes, soit à la Sous-préfecture de Grasse et qui n'ont plus cours à l'heure actuelle, elle a pour but essentiel d'apporter les éléments nécessaires à la compréhension du fonctionnement d'administrations aujourd'hui disparues ou complètement transformées dont les papiers sont conservés aux Archives départementales.

Dans le même esprit, nous citerons le Recueil général des Anciennes Lois françaises d'Isambert, les collections du Bulletin des Lois de 1789 à 1931, du Moniteur Universel de 1789 à 1868, et du Journal Officiel depuis 1869, une collection du Recueil Dalloz datant du milieu du siècle dernier, une collection d'Arrêts du Conseil d'Etat datant de la même époque.

### **La bibliothèque du Centre de Documentation**

La bibliothèque du Centre de Documentation a pour vocation de mettre à la disposition des administrations du département les ouvrages de documentation contemporaine susceptibles de les intéresser.

La bibliothèque, proprement dite, tout à la fois politique, économique, géographique et sociale, atteint à ce jour 1700 titres, les sujets traités sont aussi bien internationaux que nationaux et locaux et permettent d'apprécier tous les problèmes du moment.

S'y ajoute toute une série de recueils de textes de droit, de législation et de jurisprudence régulièrement tenus à jour: Jurisclasseur administratif, de Sécurité sociale des loyers, des baux, de droit commercial, de droit civil, Codes et Lois, encyclopédie Dalloz et Nouveau répertoire Dalloz.

Les périodiques reçus par le Centre de documentation peuvent se diviser en deux catégories.

Les publications locales et régionales comprennent:

- des journaux quotidiens ou hebdomadaires : Nice-Matin, L'Avenir de Cannes, L'Indépendant des Alpes-Maritimes et de la Côte d'Azur... .
- des revues à grande diffusion : Reflets des Alpes-Maritimes...
- des publications administratives : Rapports et délibérations du Conseil général, Bulletin d'information et Recueil des actes administratifs, Bulletin du Conseil régional, Recueil et avis du Conseil économique et social régional, Bulletin de l'Inspection académique, Bulletins municipaux des communes de Beausoleil, Carros, Grasse, Guillaumes, Nice, Villefranche-sur-Mer..., Bulletin d'annonces légales...
- des périodiques d'intérêt social : l'Arche, Ecran d'Azur, Entrelus, Lou Sourgentin, Semaine religieuse, S.O.S vie, nature, environnement, Vence et nature, Nouvelles religieuses...
- des périodiques d'intérêt économique : Actualités économiques Provence-Alpes-Côte d'Azur, Actualités de la quinzaine, Revue oléicole et Côte d'Azur agricole et horticole, Bulletin régional statistique, l'Industrie hôtelière Riviera-Côte d'Azur, Journal du bâtiment de la Côte d'Azur et du Sud-Est, Riviérail, Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et des Alpes-Maritimes, Sud, Vie agricole et coopérative des Alpes-Maritimes...
- des périodiques d'intérêt politique : L'Action Nice-Côte d'Azur, Réalités niçoises...

Les publications nationales et internationales comprennent, en plus du journal quotidien Le Monde et de sa sélection hebdomadaire

- des publications administratives : en premier lieu le Journal Officiel. avec ses différentes Publications, Lois et Décrets, Débats de l'Assemblée nationale et du Sénat, Documents parlementaires, Documents administratifs, Avis et rapports du Conseil économique et social, Annexes...; ensuite, pour le compléter, neuf Bulletins officiels de ministères ou secrétariats d'Etat comme l'Intérieur, l'Education, la Culture, l'Equipement, le Travail, la Santé...; enfin différentes Publications venant enrichir ces documents officiels par leurs commentaires, Bulletin des Bibliothèques de France , Bulletin O. et H. du Service central d'organisation et Méthodes, Départements et Communes, Revue française des Télécommunications..,
- des publications juridiques, législatives et de jurisprudence : Semaine juridique, Recueil des décisions du Conseil d'Etat, Revue juridique et politique, Revue du droit public et de la science politique, Revue de droit français et étranger.
- des publications de la Documentation française, dont Notes et Etudes Documentaires, Cahiers français, Problèmes Politiques et sociaux, Problèmes économiques, Documentation photographique, couvrant tous les secteurs de l'information, de l'histoire. de la géographie, de l'économie, de la vie sociale, de la vie politique et de la vie internationale...
- des publications géographiques : Annales de géographie, Cahiers de géographie

de Besançon. Cahiers d'Outre-Mer, Information géographique, Revue de Géographie alpine...  
– des publications économiques : d'abord celles de l'I.N.S.E.E., Bulletin annuel de statistique, Revue trimestrielle et Tendances de la conjoncture. Statistiques du ministère de la Construction et du Secrétariat d'État au Tourisme, Le Nouvel économiste qui a succédé à Entreprise...

– des périodiques à dominante sociale ou politique Avenirs, Bulletin d'Information de l'Office national d'Information sur les Enseignements et les Professions, Cahiers de Science politique, Intérêts privés, Particulier, Revue politique et parlementaire, Vie urbaine...

– 35 revues étrangères dont la moitié vient des États-Unis, du Canada, d'Espagne, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, du Danemark, de la Principauté de Monaco, l'autre moitié d'Italie dont les revues des municipalités et Chambres de Commerce de Coni, Imperia, Gènes, Milan et Turin.

### **Le traitement des livres et périodiques**

En ce qui concerne les livres, ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur entrée aux Archives départementales. Chaque livre donne lieu ensuite à une fiche-auteur et à une ou plusieurs fiches-matières.

Pour les périodiques, deux fichiers, l'un pour les périodiques en cours, l'autre pour les périodiques dont l'abonnement est terminé, aident les lecteurs.

Le recensement en a été effectué pour le Catalogue collectif des périodiques des bibliothèques des Universités de Nice et Toulon et des Centres de Documentation de la région niçoise paru en 1978. Comme les livres, les articles d'histoire locale donnent lieu à une fiche auteur et à une ou plusieurs fiches-matières.

Les instruments de recherche dont disposent les chercheurs pour accéder à la bibliothèque consistent donc en un fichier alphabétique auteurs d'ouvrages, un fichier alphabétique auteurs d'articles d'histoire locale. Les fichiers-matières sont au nombre de deux : le premier alphabétique d'intérêt local, le second méthodique d'intérêt plus général.

### **Les dossiers documentaires du Centre de Documentation**

Une des activités essentielles du Centre de documentation consiste dans l'établissement de dossiers, intéressant la région et elle seule, constitués pour l'essentiel, de coupures de presse, la plupart extraites des différentes éditions de Nice-Matin, mais aussi de textes de conférences et de communications, de brochures, de références d'articles relevés dans des revues régionales ou nationales.

Ces dossiers sont classés selon un cadre de classement inspiré à la fois de la Classification Décimale Universelle et de la Classification Dewey, systèmes en usage dans les bibliothèques. À l'intérieur de chaque dossier, les pièces sont classées dans l'ordre chronologique.

Il est plus question dans ces dossiers de la vie actuelle du département que de son histoire. Pour citer un exemple, chaque commune a son dossier où sont groupés tous renseignements à son sujet, y compris les résultats des différents recensements, et où les maires du département, curieux de leur commune, peuvent trouver maints renseignements. Des

dossiers, plus généraux, intéressent les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes de Haute-Provence, de la Haute-Corse, de la Corse du Sud et du Var.

### **Quelques exemples d'exploitation de la Bibliothèque et du Centre de documentation**

Les ressources de la Bibliothèque et du Centre de documentation permettent au personnel des Archives départementales de répondre à des questions très diverses. Les demandes l'emmènent parfois sur des sentiers inhabituels qui vont de la révolution culturelle en Chine à la profondeur de la mer des Caraïbes, mais le plus souvent elles touchent à la vie en France et dans les Alpes-Maritimes. Quelques exemples le prouvent:

Date de la démolition de la Jetée-Promenade de Nice: la thèse d'un étudiant qui a traité de Nice pendant la guerre nous aide à fixer la date qui se trouve confirmée par un article de L'Éclairer du 10 mai 1944..

Délégation spéciale instituée à Mollières à la fin de la guerre : un ouvrage du fonds Levrot, un article de Nice-Matin du 14 octobre 1947 éclairent ce point d'histoire.

Nombre de salles de congrès actuellement en service à Nice: le dossier Nice-Hôtellerie nous le donne, confirmé par un article paru dans le n°4 de 1971 de Recherches Régionales et commenté par le Rapport Annuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes.

Administration de l'Enregistrement: l'encyclopédie Dalloz nous donne toute la structure du service; la Revue administrative, dans un article de 1952, nous en donne l'esprit; les statuts du personnel sont étudiés dans des numéros d'Avenir et du Bulletin de l'O.N.I.S.E.P.

— Statuts des sociétés de consommateurs: les tomes de Droit commercial de l'encyclopédie Dalloz, le chapitre Sociétés du Répertoire Dalloz, un numéro des Notes et Etudes documentaires intitulé Les Coopératives en France et le Particulier n°494 Consommateurs nous renseignent.

### **LA CLIENTELE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Service public, les Archives départementales sont ouvertes à tous.

Du 1er juillet 1975 au 30 juin 1979, 715 lecteurs ont fréquenté les Archives dont certains très régulièrement.

Quelques règles :

La consultation des documents se fait dans la salle de lecture, ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 45. Il n'y a pas de prêt à domicile pour les services administratifs.

Il n'y a aucune restriction à la communication des imprimés et collections de la bibliothèque et du Centre de documentation. En ce qui concerne les archives, aux termes de la loi du 3 janvier 1979, sont communicables tous les documents de plus de 30 ans, sauf exceptions légales ou réglementaires comme celles concernant les documents mettant en cause des personnes privées -dossiers de personnel, dossiers judiciaires, minutes de notaires, registres de l'état-civil et de l'enregistrement, les dossiers médicaux- pour lesquels les délais de communicabilité sont beaucoup plus longs (entre 100 et 150 ans).

Des communications peuvent être consenties entre services d'archives français ou entre

services d'archives et bibliothèques publiques; elles sont destinées exclusivement à des recherches de caractère scientifique ou à des recherches administratives. Sont exclus de ces communications les documents fragiles ou particulièrement précieux. Microfilms et reproductions photographiques sont déplaçables sans restrictions.

Les Archives délivrent des expéditions authentiques aux ayant-droit, des extraits à usage administratif et des photocopies.

Quant aux demandes de recherche par correspondance ou téléphone, elles ne peuvent être effectuées que sur des points ponctuels et précis.

### **La clientèle administrative**

En premier lieu tout service, toute collectivité. -toute personne privée également d'ailleurs- doit avoir accès aux documents qu'il a versés ou déposés; les dossiers sont soit consultés sur place dans la salle de lecture, soit communiqués aux demandeurs.

De même tout service, toute collectivité a accès à l'ensemble des fonds conservés aux Archives départementales dans la limite de la réglementation en vigueur en matière de communication bien entendu.

Enfin, et pour terminer, les ressources documentaires des Archives départementales sont à la disposition des services et des collectivités locales. A la date de cet article, elles sont d'ailleurs sous-exploitées, le relatif isolement de la Direction des services d'Archives à Cimiez en étant certainement la cause. Il est à souhaiter que les choses en aillent autrement dans le futur Centre administratif départemental avec le rapprochement des services.

### **Les universitaires et autres chercheurs**

Etablissement de recherches scientifiques, la Direction des services d'Archives ouvre aux universitaires et autres chercheurs, français et étrangers l'ensemble de ses collections.

La clientèle universitaire, professeurs et étudiants, constitue un solide noyau dans les Alpes-Maritimes depuis la création de l'Université de Nice. Historiens surtout, mais aussi juristes, géographes fréquentent assidûment la salle de lecture des Archives départementales pour la rédaction de leurs mémoires et thèses. A leurs cotes d'autres chercheurs, journalistes, écrivains, ou simples particuliers travaillent à reconstituer l'histoire du département. Toutes les périodes sont étudiées, du Moyen-âge au XXe siècle, les restrictions de communication pour ce qui concerne les documents les plus récents limitant toutefois la recherche en ce qui concerne l'histoire immédiate. Tous les sujets sont traités comme l'indique le tableau ci-dessous.

### **Exemples de recherches en cours aux Archives départementales**

La chasse au loup du XIIe aux XIXe siècles.

Grasse au XVIIe siècle

La santé et son coût à Nice au XVIIe et aux XVIIIe siècles. Les notaires d'Antibes de 1731 à 1736

La commune de Roquestéron sous la Restauration sarde.

La vie mondaine sur la Cote d'Azur de 1906 à 1908.

Les Juifs à Nice.

Les façades de Nice: histoire du goût et changements dans la physionomie urbaine.  
Le dynamisme de l'autoconsommation dans la vallée de l'arrière-pays niçois, l'Estéron.

Il est malheureusement un phénomène à regretter, le caractère relativement confidentiel de ces travaux, bien souvent condamnés à rester inconnus parce que non publiés. Les Archives départementales, en collaboration avec les Professeurs de l'Université de Nice, ont cherché à pallier cet inconvénient par l'intermédiaire du bulletin Recherches Régionales (Côte d'Azur et contrée limitrophes) qui, depuis 1961, assure la publication des thèses et mémoires de maîtrise d'histoire, d'histoire du droit et de géographie intéressant la région, réalisés grâce aux collections des Archives départementales et résumés par leurs auteurs. On y trouve également des études documentaires susceptibles de faciliter des recherches futures et des comptes-rendus d'ouvrages récemment parus. Ce bulletin, tiré à 700 exemplaires, est diffusé dans le département, dans la région, dans les principaux centres de documentation d'Archives départementales de France, dans les grandes universités et à l'étranger, en Allemagne, Belgique, Italie et en URSS notamment. Il cherche à faire connaître de tous l'histoire et la géographie des Alpes-Maritimes.

### **Les généalogistes**

Les généalogistes constituent une part appréciable et en constant accroissement de la clientèle des Archives. Les Services d'Archives, en effet, assurent la conservation des registres paroissiaux et d'état-civil, des listes nominatives de la population, des tableaux de recensement des classes, des minutes notariales... c'est-à-dire tout ce qui permet de retrouver ses ancêtres.

### **Le grand public**

A côté des services administratifs, des chercheurs, des généalogistes, de simples particuliers viennent aux Archives départementales pour obtenir des photocopies de titres de propriété, d'actes d'état civil..., ou des attestations que les Archives sont seules à pouvoir délivrer par le fait même qu'elles assurent la conservation des documents originaux.

### **La mission culturelle et éducative des Archives départementales**

Nous venons de voir que les collections des Archives départementales lui assurent une clientèle régulière et assidue, aux buts administratifs ou scientifiques.

Les services d'Archives toutefois ne veulent pas s'en contenter et, comme les musées ou bibliothèques, cherchent à toucher le plus grand nombre et à faire connaître de tous ce qui constitue le patrimoine historique du département. Conférences, articles dans la presse, émissions de télévision... peuvent concourir à cet objectif, mais surtout les expositions de documents, qui peuvent traiter de presque tous les sujets. Dans les Alpes-Maritimes, la participation de la Direction des Archives aux expositions réalisées dans le cadre de la Charte culturelle du haut-pays permettra d'attendre qu'elle puisse réaliser les siennes propres dans le futur bâtiment de la Plaine du Var où elle disposera de locaux suffisants.

Le Service éducatif dont les activités ont commencé à la rentrée scolaire pourra alors étendre son rayon d'action avec réalisation d'expositions ou de dossiers pédagogiques destinés à aider les professeurs et instituteurs dans leur enseignement de l'histoire, de la géographie, des institutions... en provoquant le contact direct de leurs élèves avec les documents écrits, témoignages du passé.

## **POUR CONCLURE**

La description que nous venons de faire des Archives départementales des Alpes-Maritimes n, nous l'espérons, fait apparaître les multiples aspects de ce service un peu particulier, à la fois administratif et culturel.

Dans les Alpes-Maritimes, on a pu le voir, les activités des Archives ont été un peu ralenties ces dernières années en raison de l'exiguïté des locaux de l'avenue Edith Cavell. L'installation dans le futur Centre administratif départemental devrait leur donner un second souffle avec une reprise des versements et des classements d'archives, une exploitation plus rationnelle du Centre de documentation, la mise en place d'un laboratoire photographique et d'un atelier de reliure, la réalisation d'expositions pédagogiques ou autres.